

# SERVICE DE TRANSPORT SOLIDAIRE À LA DEMANDE

## Pourquoi faire appel à un bénévole « relais transport » ?

Pour accéder à un service de transport de dépannage, quand les transports réguliers et les lignes de proximité ne permettent pas de se déplacer.

## Pour qui ?

Toute personne habitant la Communauté de Communes de **Saint Just en Chevalet sans moyen de locomotion** ayant besoin d'un dépannage occasionnel. Les personnes doivent être **non imposables** et **adhérer à la charte de l'utilisateur**, disponible auprès des bénévoles chauffeurs.

## La zone

Sur le **territoire de la communauté de communes du pays d'Urfé** et en accord avec les bénévoles chauffeurs, dans les villes proches.

## Participation des usagers

La personne transportée versera une **participation à partir de 3 €** (pour les trajets dans la communauté de communes) ou à partir de **5 €** (pour Boën, Feurs, Montbrison, Roanne, Vichy, Cusset, Thiers...) au bénévole. Les participations permettent le fonctionnement du service.

## Quand ?

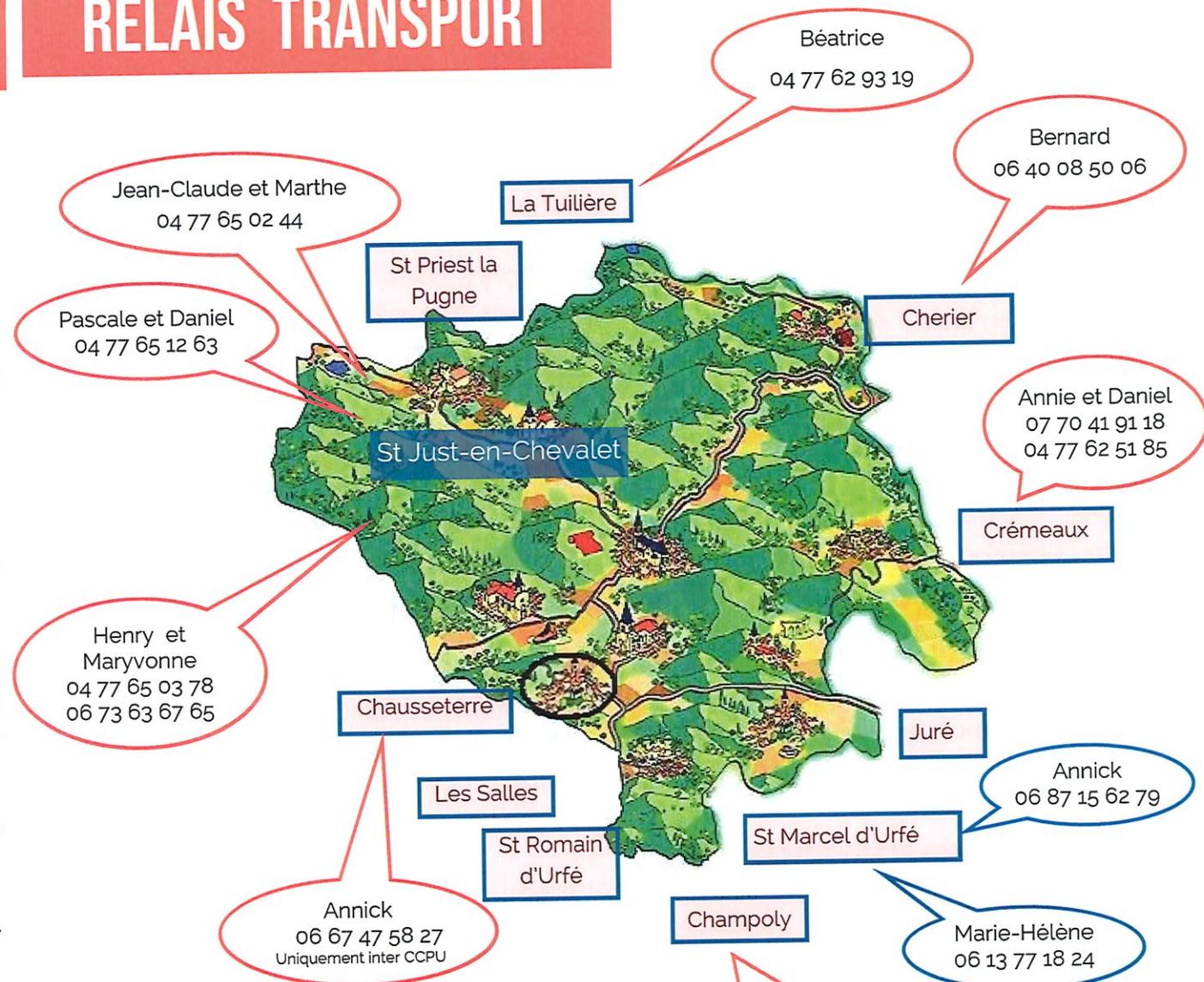
**En journée, du lundi au vendredi.** En prévenant si possible **48h à l'avance.**

- Ne fonctionne pas le week-end, les jours fériés, ni en cas d'intempéries (neige, verglas...).
- Ne fonctionne pas pour des trajets réguliers
- Ne fonctionnera pas sur le trajet du marché les jours où les minibus de la ligne de proximité sont en service.

## A noter :

**Sauf cas exceptionnel** et avec l'accord du bénévole-chauffeur, **les animaux ne sont pas admis.**

# RELAIS TRANSPORT



**En cas d'urgence ou si vous souhaitez être bénévole contactez le 06.81.80.32.04 de 9h à 18h.**

**Le Relais Transport est également assuré sur le canton de Saint-Germain-Laval : contactez l'équipe au 06.37.39.76.21**

